

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
DU 12 SEPTEMBRE 2014**

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

JFE

ETAIENT PRESENTS :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Représentants des Régions

Nord Pas-de-Calais :

VERNIER Jacques

Représentants des Départements

Nord :

BEAUCHAMP Charles

Représentants des Communes ou groupements de Communes

Communes rurales ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales (dont un représentant d'une commune ou d'un EPCI du littoral) :

DEFLESSELLE Claude (mandat à Mr VERNIER Jacques jusqu'à son arrivée à 11h20)

RAOULT Paul

Agglomérations de plus de 100 000 habitants ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 habitants (dont un représentant d'une commune ou d'un EPCI du littoral) :

DETOURNAY Alain

PATRIS Jacques

REPRESENTANTS DES USAGERS

Usagers Professionnels « Agriculture, Pêche maritime, Batellerie, Tourisme » :

Agriculture :

FAICT Olivier

Pêche maritime

MONTASSINE Gérard

Usagers Professionnels « Entreprises à caractère industriel et artisanat » :

Industrie

DECOOL François (arrivée en séance à 10 h 00)

Usagers Non Professionnels :

Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique

BARAS Jean-Marie

Associations agréées de défense des consommateurs

SIX Alain

Associations agréées de protection de la Nature

BARBIER Luc

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

En tant que représentants :

Madame CHATEAU Gaëlle, représentant Monsieur GRALL Jean-Yves,

Monsieur FOUQUART Pascal, représentant Madame HOFFERER Sabine,

Monsieur JOMIN Guy, représentant Monsieur BÉNÉVISE Jean-François,

Madame MATYKOWSKI Isabelle, représentant Monsieur PAPINUTTI Marc,

Monsieur MOSSMANN Jean-Rémi, représentant Monsieur DEMARCQ François,

Monsieur OBLED Loïc, représentant Madame GAUTHIER Odile,

Monsieur PREVOST Olivier, représentant le DREAL Nord Pas-de-Calais (Mr PASCAL Michel en cours de remplacement)

Monsieur VALENTON Hugues, représentant Monsieur HOTTIAUX Laurent

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Représentant titulaire

KARPINSKI Jean-Philippe

Membres Consultatifs

FLAJOLET André
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie

GRISEZ Claire
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

THIBAUT Olivier
Directeur Général de l'Agence de l'Eau
Assisté de Messieurs JOURDAN, MARIEN, PRUVOT, PRYGIEL, VALIN,
Mesdames CORDONNIER, DERICQ, LECLERCQ, LESSENS, MARTIN, PASSÉ, TRAISNEL.

ETAIENT EXCUSÉS :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Représentants des Départements

Nord :

SCHEPMAN Jean

Pas-de-Calais :

GAQUERE Raymond

Mandat à Mr RAOULT Paul

Somme :

BOULOGNE Michel

Mandat à Mr VERNIER Jacques

Représentants des Communes ou groupements de Communes

Agglomérations de plus de 100 000 habitants ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 habitants (dont un représentant d'une commune ou d'un EPCI du littoral) :

RINGOT Bertrand

Divers :

COTEL Jacques

Mandat à Mr RAOULT Paul

REPRESENTANTS DES USAGERS

Usagers Professionnels « Agriculture, Pêche maritime, Batellerie, Tourisme » :

Agriculture

ROUSSEL Bruno

Mandat à Mr FAICT Olivier

Usagers Professionnels « Entreprises à caractère industriel et artisanat » :

Industrie

LEMAY Patrick

Mandat à Mr DECOOL François*

LUCQ Chantal

Mandat à Mr DECOOL François*

(*arrivée 10h00)

VANTYGHEM Thierry

Mandat à Mr FAICT Olivier

Distributeurs d'eau

RATTE Yannick

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

BÉNÉVISE Jean-François
DIRECCTE de NPDC

Représenté par Mr JOMIN Guy

COUPU Jean-Marie
Directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord

DEMARCO François
Directeur Général Délégué BRGM

Représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi

GAUTHIER Odile
Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral
et des Rivages Lacustres

Représentée par Mr OBLED Loïc

GRALL Jean-Yves
Directeur Général de l'ARS NPDC

Représenté par Mme CHATEAU Gaëlle

HOFFERER Sabine
Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt NPDC

Représentée par Mr FOUQUART Pascal (lui-même accompagné par LEBEL Antoine)

HOTTIAUX Laurent
Secrétaire Général pour les Affaires Régionales NPDC

Représenté par Mr VALENTON Hugues

PAPINUTTI Marc
Directeur Général de VNF

Représenté par Mme MATYKOWSKI Isabelle

DREAL Nord Pas-de-Calais, délégué de bassin
PASCAL Michel, en cours de remplacement

Représenté par Mr PREVOST Olivier (lui-même accompagné par SOUAN Hélène)

RATEL Christian
Directeur régional des finances publiques
du NPDC et du Nord

RAISON Stéphane
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Représentant suppléant

LEFEBVRE Jean-Pierre

Membres Consultatifs

BAILLY-TURCHI Maud
Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

DOSIMONT Pascal
Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

LISTE DES MANDATS :

(Les membres du conseil d'administration peuvent, lorsqu'ils sont empêchés, donner mandat à un membre du même collège pour les représenter, dans la limite de deux mandats par membre.

Les membres du conseil d'administration qui représentent l'Etat peuvent, lorsqu'ils sont empêchés, soit donner mandat à un autre administrateur de ce collège, soit se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Le représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut se faire représenter par son suppléant.)

Mandataire	Mandant
Collège des Collectivités Territoriales	
VERNIER Jacques	BOULOGNE Michel
RAOULT Paul	COTEL Jacques
VERNIER Jacques	DEFLESSELLE Claude (jusqu'à son arrivée à 11h20)
RAOULT Paul	GAQUERE Raymond
Collège des Usagers	
DECOOL François (arrivée 10 h 00)	LEMAY Patrick
DECOOL François (arrivée 10 h 00)	LUCQ Chantal
FAICT Olivier	ROUSSEL Bruno
FAICT Olivier	VANTYGHEM Thierry
Collège de L'Etat et de ses établissements publics	
JOMIN Guy	BENEVISE Jean-François
MOSSMANN Jean-Rémi	DEMARCO François
OBLÉD Loïc	GAUTHIER Odile
CHÂTEAU Gaëlle	GRALL Jean-Yves
FOUQUART Pascal	HOFFERER Sabine
VALENTON Hugues	HOTTIAUX Laurent
MATYKOWSKI Isabelle	PAPINUTTI Marc

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

Séance d'installation officielle du Conseil d'Administration

9 h 30

- 1 - Examen et Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (avec son annexe 2 : Charte de déontologie – point complémentaire n°4 au dossier de séance)

- 2 - Elections des Premier et Second Vice-Présidents du Conseil d'Administration

- 3 - Elections des membres des Commissions Permanentes issues du Conseil d'Administration :
 - 3.1 - Commission Permanente des Interventions :
 - Elections des membres permanents des collèges des collectivités territoriales et des usagers,
 - Elections du Président et du Vice-Président

 - 3.2 – Commission Permanente Programme :
 - Elections des membres permanents des collèges des collectivités territoriales et des usagers,
 - Elections du Président et du Vice-Président

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur THIBAUT introduit la séance en rappelant que l'installation officielle du Conseil d'Administration était conditionnée à la parution au journal officiel de l'arrêté de nomination des membres du conseil d'Administration élus lors du Comité de Bassin du 4 juillet 2014. Cet arrêté est paru (*arrêté du 4 août 2014 portant nomination au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie*).

Le Conseil d'Administration du 12 septembre 2014 est donc consacré à son installation officielle après les élections anticipées en pré-séance d'installation du 4 juillet 2014.

En l'absence de Président du Conseil d'Administration dont le siège est vacant (le décret de nomination de Monsieur Jean-François CORDET est cours de parution. Ce dernier est par ailleurs Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord et Préfet Coordonnateur de Bassin Artois-Picardie),

Monsieur THIBAUT propose que le doyen des membres du Conseil d'Administration, Monsieur Jacques VERNIER, préside l'installation du Conseil d'Administration jusqu'à l'élection du Premier Vice-Président qui, à son tour, pourra présider la séance.

Monsieur Jacques VERNIER ouvre la séance à 9h40 et remercie l'ensemble des membres présents.

1 - Examen et Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et de son annexe 2 : Charte de déontologie, point complémentaire n°4 au dossier de séance

Monsieur VERNIER explique que le règlement intérieur du Conseil d'Administration est proposé pour adoption avec l'ajout d'une annexe 2, la charte de déontologie.

Monsieur THIBAUT précise que le règlement intérieur est bien le même que celui validé en pré-séance d'installation du Conseil d'Administration le 4 juillet 2014.

Il a été depuis complété d'une annexe 2, la charte déontologie, répondant au rapport provisoire de la Cour des Comptes ayant inspecté l'Agence durant le début d'année.

Les recommandations de la Cour des Comptes dans leur ensemble démontrent que l'Agence est un établissement public qui fonctionne bien voire très bien.

La Cour des Comptes a demandé à l'Agence de formaliser une charte de déontologie pour tenir pleinement compte de la loi de 2013 sur la déontologie.

Monsieur THIBAUT donne la parole à Madame LESSENS pour la présentation de l'impact de cette charte sur le fonctionnement des instances.

Madame LESSENS explique que la charte de déontologie répond en effet à une demande de la Cour des Comptes lors de son passage fin 2013 d'adopter une charte de déontologie applicable

- aux membres du conseil d'administration,
- aux personnels de l'Agence (en cours de rédaction).

La recommandation de la Cour des Comptes visait à renforcer le dispositif de prévention des conflits d'intérêt.

La loi 2013-907 du 11 octobre 2013 et le décret d'application 2014-90 du 31 janvier 2014 viennent mettre en œuvre ces notions (définition du conflit d'intérêt, mention des secteurs dans lesquels il peut apparaître,...) qui sont très axées sur la transparence de la vie publique.

Le conflit d'intérêt est vu comme :

- L'interférence entre un intérêt public et un intérêt privé ou public,
- qui est de nature à influencer, ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de la fonction.

Les notions d'**indépendance**, d'**impartialité** et d'**exercice objectif** de la fonction sont très importantes dans ces textes.

Madame LESSENS précise les modalités pratiques en cas de conflit d'intérêt :

- 1) L'administrateur qui pense être en conflit d'intérêt pour un point de l'ordre du jour informe le président de l'instance, avant ou au début de la séance.
- 2) Lors de l'examen du point, le président expose la situation de l'administrateur intéressé, celui-ci reste dans la salle du conseil mais ne prend pas la parole lors du débat. Il pourra répondre aux questions à la demande du président.

L'administrateur s'abstient lors du vote du point pour lequel il est en conflit d'intérêt.

- 3) Si cet administrateur a des mandats de la part de membres absents, le président peut les confier, pour ce vote, à un autre administrateur du même collège.

- 4) Il sera fait mention au procès-verbal de séance de l'abstention de l'administrateur.

Madame LESSENS présente quelques exemples de conflit d'intérêt :

- Examen d'un dossier d'aide pour lequel un administrateur a un intérêt à titre personnel;
- Examen d'un dossier d'aide dont le bénéficiaire est la structure à laquelle appartient l'administrateur (collectivité, association, entreprise, organisme consulaire...);
- Examen d'un dossier d'aide dont le bénéficiaire emploie (de façon bénévole ou rémunérée) une personne qui est liée (parent, partenaire) à l'administrateur;

Le projet de charte proposé :

- Rappelle les principes et définitions des notions employées dans la loi et le décret,
- Expose les modalités de déclaration d'un conflit d'intérêt par un administrateur, les conséquences sur les mandats confiés, le quorum...
- Met en place un comité de déontologie chargé de répondre aux questions des administrateurs et de se prononcer sur les cas qui lui sont soumis,
- Sécurise les administrateurs et les décisions prises en instances en publiant dans le procès-verbal de l'instance les abstentions relatives à la déclaration de conflit d'intérêt.

Madame LESSENS précise que le point complémentaire comporte la version modifiée du règlement intérieur avec les notions relatives à la charte de déontologie (passages en rouge page 5, 7, 8 et annexe 2).

Monsieur VERNIER demande si des remarques sont à exprimer.

Monsieur BEAUCHAMP propose que les services de l'Agence puissent avant chaque séance déterminer les dossiers pour lesquels les administrateurs pourraient avoir des conflits d'intérêts.

Monsieur THIBAUT répond affirmativement à la demande de Monsieur BEAUCHAMP : les services de l'Agence pourront réaliser « un pré-tri » pour aider les administrateurs.

Monsieur RAOULT demande si lorsqu'un dossier porte sur une subvention de sa propre collectivité, l'administrateur ne doit pas participer au vote.

Monsieur THIBAUT confirme que l'administrateur ne doit pas dans ce cas participer au vote ainsi qu'au débat, sauf pour répondre à des questions avec l'aval du Président. Il peut rester en séance.

Il pourra cependant participer au vote et au débat des autres dossiers d'une même délibération ne le concernant pas.

Monsieur MARIEN précise qu'un dispositif technique particulier sera nécessaire en Commission Permanente des Interventions où certaines délibérations portent parfois sur 50 à 100 dossiers (notamment concernant les réseaux d'assainissement).

Il ne sera pas dans ce cas envisageable de procéder à un vote par dossier parce que tel ou tel administrateur ne pourrait pas voter, les procédures d'adoption seraient trop longues.

Il sera simplement précisé au préalable, lors de la présentation de la délibération, les administrateurs qui ne pourront voter et débattre pour des dossiers bien identifiés.

La délibération globale pour le reste pourra être votée.

Si la mention est bien identifiée dans le procès-verbal, il n'y aura pas de difficulté juridique.

Monsieur RAOULT souligne que si la question se pose pour les dossiers Noréade, il en est de même pour les grands délégataires siégeant au Conseil d'Administration.

Monsieur MARIEN confirme que le même dispositif sera appliqué.

Monsieur VERNIER se faisant confirmer qu'il n'y a plus d'autre remarque, procède au vote du règlement intérieur du Conseil d'Administration complété des mentions et de l'annexe relatives à la charte de déontologie.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE :

Le règlement intérieur applicable au 12 septembre 2014 est adopté à l'unanimité en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 34,

Blancs : 0,

Membres présents : 18,

Nuls : 0,

Mandats : 6,

Suffrages exprimés : 24.

Votants : 24,

(Délibération n°14-A-011)

2 - Elections des Premier et Second Vice-Présidents du Conseil d'Administration

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

En référence au point n°2.1. du dossier de séance, **Monsieur VERNIER** explique que Monsieur Paul RAOULT est candidat à l'élection du Premier Vice-Président du Conseil d'Administration.

Est élu Premier Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :

Mr Paul RAOULT à l'unanimité par 24 voix en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 34,

Blancs : 0,

Membres présents : 18,

Nuls : 0

Mandats : 6,

Suffrages exprimés : 24.

Votants : 24,

(Délibération n°14-A-012)

Le Premier Vice-Président du Conseil d'Administration étant élu, Monsieur VERNIER lui cède la place de la présidence de la séance.

Monsieur RAOULT remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance témoignée au travers de son élection.

Il procède à l'élection de Second Vice-Président du Conseil d'Administration.

ELECTION DU SECOND VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

En référence au point n°2.2. du dossier de séance, **Monsieur RAOULT** explique que Monsieur Patrick LEMAY est candidat à l'élection du Second Vice-Président du Conseil d'Administration.

Est élu Second Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :

Mr Patrick LEMAY à l'unanimité par 24 voix en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 34,

Blancs : 0,

Membres présents : 18,

Nuls : 0,

Mandats : 6,

Suffrages exprimés : 24.

Votants : 24,

(Délibération n°14-A-013)

3 - Elections des membres des Commissions Permanentes issues du Conseil d'Administration

3.1 - Commission Permanente des Interventions

3.1.1 – Election des membres permanents du collège des collectivités territoriales à la Commission Permanente des Interventions

ELECTION DES MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

En référence au point n°3.1.1 du dossier de séance, **Monsieur THIBAUT** explique que sont candidats à l'élection des 6 membres permanents du collège des collectivités territoriales à la CPI :

- Mr Michel BOULOGNE,
- Mr Jacques COTEL,
- Mr Claude DEFLESSELLE,
- Mr Paul RAOULT,
- Mr Bertrand RINGOT
- Mr Jean SCHEPMAN.

Monsieur RAOULT procède à l'élection.

Sont élus au sein de la Commission Permanente des Interventions, pour représenter les membres permanents du collège des collectivités territoriales :

A l'unanimité, en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 11,

Blancs : 0,

Membres présents : 5,

Nuls : 0,

Mandats : 4,

Suffrages exprimés : 9.

Votants : 9,

- Mr Michel BOULOGNE,
- Mr Jacques COTEL,
- Mr Claude DEFLESSELLE,
- Mr Paul RAOULT,
- Mr Bertrand RINGOT,
- Mr Jean SCHEPMAN.

(Délibération n°14-A-014)

Arrivée de Monsieur François DECOOL (10 h 00)

3.1.2 – Election des membres permanents du collège des usagers à la Commission Permanente des Interventions

ELECTION DES MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES USAGERS A LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

En référence au point n°3.1.2 du dossier de séance, **Monsieur THIBAUT** explique que sont candidats à l'élection des 6 membres permanents du collège des usagers à la CPI :

- **Mr Jean-Marie BARAS,**
- **Mr François DECOOL,**
- **Mr Olivier FAICT,**
- **Mme Chantal LUCQ,**
- **Mr Yannick RATTE,**
- **Mr Alain SIX**
- **Mr Patrick LEMAY**

Par erreur, la liste présentée en juillet comportait un candidat de trop.

Mr Patrick LEMAY s'était déclaré candidat à la Présidence de la Commission Permanente des Interventions et devait pour cela obligatoirement être membre permanent des Usagers de la commission.

Après contact préalable avec le collège des industriels, Mr DECOOL a proposé de laisser sa place à Mr LEMAY.

Monsieur RAOULT procède à l'élection.

Sont élus au sein de la Commission Permanente des Interventions, pour représenter les membres permanents du collège des usagers :

A l'unanimité, en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 11,

Blancs : 0,

Membres présents : 6,

Nuls : 0,

Mandats : 4,

Suffrages exprimés : 10.

Votants : 10,

- **Mr Jean-Marie BARAS,**
- **Mr Olivier FAICT,**
- **Mme Chantal LUCQ,**
- **Mr Yannick RATTE,**
- **Mr Alain SIX**
- **Mr Patrick LEMAY**

(Délibération n°14-A-015)

3.1.3 – Election du Président de la Commission Permanente des Interventions

ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

En référence au point n°3.1.3 du dossier de séance, **Monsieur THIBAUT** explique que Monsieur Patrick LEMAY est donc candidat à l'élection du Président de la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur RAOULT procède à l'élection.

Est élu Président de la Commission Permanente des Interventions :

Monsieur Patrick LEMAY par 27 voix en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 34,
Membres présents : 19,
Mandats : 8,
Votants : 27,

Blancs : 0,
Nuls : 0,
Suffrages exprimés : 27.

(Délibération n°14-A-016)

3.1.4 – Election du Vice-Président de la Commission Permanente des Interventions

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

En référence au point n°3.1.4 du dossier de séance, **Monsieur THIBAUT** explique que Monsieur Jean SCHEPMAN est candidat à l'élection du Vice-Président de la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur RAOULT procède à l'élection.

Est élu Vice-Président de la Commission Permanente des Interventions :

Monsieur Jean SCHEPMAN par 27 voix en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 34,
Membres présents : 19,
Mandats : 8,
Votants : 27,

Blancs : 0,
Nuls : 0,
Suffrages exprimés : 27.

(Délibération n°14-A-017)

3.2 - Commission Permanente Programme

3.2.1 – Election des membres permanents du collège des collectivités territoriales à la Commission Permanente Programme

ELECTION DES MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME

En référence au point n°3.2.1 du dossier de séance, **Monsieur THIBAUT** explique que sont candidats à l'élection des 6 membres permanents du collège des collectivités territoriales à la CPP :

- Mr Charles BEAUCHAMP,
- Mr Jacques COTEL,
- Mr Claude DEFLESSELLE,
- Mr Alain DETOURNAY,
- Mr Raymond GAQUERE,
- Mr Paul RAOULT

Monsieur RAOULT procède à l'élection.

Sont élus au sein de la Commission Permanente Programme, pour représenter les membres permanents du collège des collectivités territoriales :

A l'unanimité, en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 11,

Blancs : 0,

Membres présents : 5,

Nuls : 0,

Mandats : 4,

Suffrages exprimés : 9.

Votants : 9,

- Mr Charles BEAUCHAMP,
- Mr Jacques COTEL,
- Mr Claude DEFLESSELLE,
- Mr Alain DETOURNAY,
- Mr Raymond GAQUERE,
- Mr Paul RAOULT

(Délibération n°14-A-018)

3.2.2 – Election des membres permanents du collège des usagers à la Commission Permanente Programme

ELECTION DES MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES USAGERS A LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME

En référence au point n°3.2.2 du dossier de séance, **Monsieur THIBAUT** explique que sont candidats à l'élection des 6 membres permanents du collège des usagers à la CPP :

- **Mr Jean-Marie BARAS,**
- **Mr François DECOOL,**
- **Mr Patrick LEMAY,**
- **Mr Gérard MONTASSINE,**
- **Mr Yannick RATTE,**
- **Mr Bruno ROUSSEL**

Monsieur RAOULT procède à l'élection.

Sont élus au sein de la Commission Permanente Programme, pour représenter les membres permanents du collège des usagers :

A l'unanimité, en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 11,

Membres présents : 6,

Mandats : 4,

Votants : 10,

Blancs : 0,

Nuls : 0,

Suffrages exprimés : 10.

- **Mr Jean-Marie BARAS,**
- **Mr François DECOOL,**
- **Mr Patrick LEMAY,**
- **Mr Gérard MONTASSINE,**
- **Mr Yannick RATTE,**
- **Mr Bruno ROUSSEL**

(Délibération n°14-A-019)

3.2.3 – Election du Président de la Commission Permanente Programme

ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME

En référence au point n°3.2.3 du dossier de séance, **Monsieur THIBAUT** explique que Monsieur Paul RAOULT est candidat à l'élection du Président de la Commission Permanente Programme.

Monsieur RAOULT procède à l'élection.

Est élu Président de la Commission Permanente Programme :

Monsieur Paul RAOULT par 27 voix en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 34,	Blancs : 0,
Membres présents : 19,	Nuls : 0,
Mandats : 8,	Suffrages exprimés : 27.
Votants : 27,	

(Délibération n°14-A-020)

3.2.4 – Election du Vice-Président de la Commission Permanente Programme

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME

En référence au point n°3.2.4 du dossier de séance, **Monsieur THIBAUT** explique que Monsieur François DECOOL est candidat à l'élection du Vice-Président de la Commission Permanente Programme.

Monsieur RAOULT procède à l'élection.

Est élu Vice-Président de la Commission Permanente Programme :

Monsieur François DECOOL par 27 voix en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 34,	Blancs : 0,
Membres présents : 19,	Nuls : 0,
Mandats : 8,	Suffrages exprimés : 27.
Votants : 27,	

(Délibération n°14-A-021)

Monsieur THIBAUT souligne que la séance d'installation du Conseil d'Administration étant achevée, les commissions permanentes des interventions et programme peuvent être officiellement relancées dès le 19 septembre prochain. La vie des dossiers de ces deux commissions pourra reprendre son cours.

Monsieur RAOULT remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et clôt la séance à 10h05.

La journée se poursuit par le séminaire d'intégration des nouveaux membres du Comité de Bassin.

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jean-François CORDET

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE



Olivier THIBAUT